

Paragraphe 21 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de réception et d'accueil

Description de l'activité	Date	Lieu	Coût d'inscription
Soirée reconnaissance – location de la salle, cadeaux, nourritures et autres frais	2023-05-25	Québec	6 342,35\$